

## **Base de données ARIA - Etat au 12/11/2013**

### **accidents d'incinérateurs d'ordures ménagères ou de déchets dangereux entre le 01/01/2007 et le 11/11/2013**

n° de requête : ed\_12507

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

**ARIA 39952 (échelle 1-0-0-0) - IC - 13/07/2007 - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un incendie se déclare vers 15h30 dans le bac de rétention d'une cuve de 1 000 l de fioul située à proximité de la trémie à mâchefers d'un incinérateur d'ordures ménagères. L'exploitant arrête l'incinération et alerte les services de secours qui maîtrisent le sinistre vers 15h50, 300 l de fioul ont été brûlés. Ils arrosent la cuve de fioul pendant une heure en raison de la persistance de points chauds à 80 °C. Les chemins des câbles situés au dessus de la cuve sont endommagés, ce qui provoque l'arrêt des compresseurs et des 3 fours de l'incinérateur. L'exploitant vidange le contenu de la cuve et procède à la réparation des câbles (2 000 euros de travaux). L'incinérateur redémarre vers 21 h sans nécessité de détourner les déchets en attente vers un autre incinérateur.

La source d'inflammation provient des mâchefers en fusion qui ont été projetés hors de la trémie lorsqu'elle a débourrée brutalement, alors que l'incinérateur était en fonctionnement et qu'un encombrant métallique avait bloqué la trémie. L'exploitant supprime cette cuve qui servait de tampon pour l'alimentation de la chaudière utilisée pour le chauffage des serres municipales voisines de l'incinérateur.

**ARIA 34988 (échelle 1-0-0-0) - IC - 24/10/2007 - 90 - BOUROGNE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Dans une usine d'incinération d'ordures ménagères, une canalisation en acier simple enveloppe en caniveau joignant la cuve de stockage de fioul domestique à l'ensemble fours/chaudières se perce par une corrosion. La pression de l'ordre de 16 bar provoque un débit de fuite croissant. La fuite est repérée seulement au bout de 7 jours par détection d'une anomalie des courbes de consommation. La fuite est recherchée en vain au niveau du regard situé près de la cuve de stockage. La canalisation située dans un caniveau recouvert d'une couche de remblai et d'un revêtement bitumeux n'est mise à nu qu'au bout de 16 jours. La fuite est alors maîtrisée. Le volume total de fioul répandu dans le sol est estimée à 10 m<sup>3</sup>. Deux puits de pompage sont mis en place pour récupérer le fioul localisée sur une couche argileuse. Ce pompage doit permettre de confiner la pollution. Une surveillance des eaux souterraines sera mise en place par l'exploitant. Les terres polluées seront excavées.

**ARIA 37225 (échelle 0-1-0-0) - IC - 23/04/2008 - 78 - THIVERVAL-GRIGNON**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 1h, un début d'incendie se produit dans un caisson technique de la ligne d'incinération N°1 d'une usine de traitement de déchets non dangereux. L'alarme du détecteur de fumée se déclenche dans la salle de commande et le personnel de quart intervient avec un extincteur de 50 kg de CO<sub>2</sub>. Les 2 intervenants sont incommodés par les fumées. L'incendie endommage les câblages électriques situés à proximité du caisson, entraînant la perte de l'alimentation électrique (par disjonctage) sur tout le site et avec elle l'arrêt des ventilateurs de tirage des cheminées. Les fours sont arrêtés en urgence. Les secours arrosent le caisson ainsi que la trémie d'alimentation en ordures ménagères.

L'accident n'a pas de conséquences significatives sur l'environnement.

D'après l'exploitant, l'incendie pourrait avoir pour origine un écoulement de produits combustibles au niveau de la jointure entre la table poussante des déchets et le caisson inférieur d'homogénéité ; la typologie des déchets reçus ce jour-là était différente de l'accoutumée (moins d'ordures ménagères, plus de DIB).

**ARIA 34973 (échelle 1-1-0-0) - IC - 31/07/2008 - 13 - ROGNAC**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Une violente explosion se produit vers 11h45 à l'intérieur de la chambre de post combustion d'un four d'une usine d'incinération de déchets industriels. L'installation en cause est composée d'un four, d'une chambre de post combustion et d'une chaudière. Ces trois éléments sont en liaison directe. Sous la violence de l'explosion les éléments de sécurité fonctionnent : ouverture des soupapes, déplacement de la face avant du four qui fait ainsi office d'évent. Cependant une trappe située en partie latérale de l'économiseur de la chaudière est arrachée et 3 ouvriers d'une entreprise extérieure sont brûlés dont un gravement. L'accident est dû au décrochage dans la chambre de post combustion d'un gros bloc de poussières porté à haute température. Celui-ci est tombé dans un garde d'eau entraînant son évaporation brutale et une importante montée en pression interne.

**ARIA 35439 (échelle 0-0-0-0) - IC - 06/11/2008 - 83 - TOULON**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un portique de détection de radioactivité se déclenche vers 11 h dans une usine d'incinération d'ordures ménagères lors du passage d'un camion transportant 3 t de cendres provenant d'une usine thermoélectrique fonctionnant au charbon. Le camion livrait les cendres à une société qui produit du béton avec celles-ci. N'ayant pu décharger la totalité du chargement dans le silo de stockage, il est reparti avec 3 t de cendres et est venu dans l'usine d'incinération pour charger à nouveau des cendres.

Le contenu du silo du fabricant de béton est contrôlé pour vérifier si celui-ci est contaminé. Cependant, 3 camions ont déjà livré sur des chantiers du béton fabriqué avec la cendre concernée avant l'arrêt de la production. Le dosage est

de 80 kg de cendre pour 1 m<sup>3</sup> de béton. Les relevés de mesures effectuées par les pompiers sur les cendres retombées aux abords du silo ou stockées dans ce dernier présentent un débit de dose homogène de 150 à 200 nano-sieverts / h.

Les secours recensent les chantiers concernés et contactent la centrale thermique pour faire vérifier le niveau de radioactivité de son stock, sa provenance et éventuellement la traçabilité du véhicule de transport.

L'autorité de sûreté nucléaire demande que soit effectués des relevés sur le béton produit et livré et confirme que les valeurs relevées correspondent à la radioactivité naturelle du charbon et prend contact avec la centrale thermoélectrique pour approfondir les investigations. Lors d'une inspection sur le site de l'usine thermoélectrique le 19/12/2008, l'ASN mesure un débit de dose observé qui varie de 70 nano-sieverts/h (bruit de fond de la région méditerranéenne) à 140 nano-sieverts/h (au contact du silo de stockage).

#### **ARIA 35509 (échelle 0-1-0-0) - IC - 09/12/2008 - 91 - VERT-LE-GRAND**

##### *38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Une fuite de 3 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique (HCl) à 33 % a lieu vers 9 h sur une cuve de 5 m<sup>3</sup> sur rétention dans un centre de traitement et d'élimination de déchets. La cuvette de rétention contient 2 cuves de stockage d'HCl à 33 % et de soude (NaOH) à 33 %.

Les secours recensent 50 personnes travaillant dans le bâtiment lors des faits et 6 personnes ayant été en contact avec la fuite ; l'une d'entre elles intoxiquée est transportée à l'hôpital. Les pompiers sous TLD (tenue légère de décontamination) et ARI reconnaissent le local sinistré. L'acide s'est ensuite déversé dans le bassin de rétention où des mesures de pH seront effectuées. Une entreprise de récupération prend en charge les produits répandus.

Aucune incidence sur le fonctionnement de l'incinérateur n'est à déplorer mais l'activité du centre de tri est suspendue. Les camions de collecte des ordures ménagères arrivant stationnent en attente.

#### **ARIA 35991 (échelle 0-0-0-0) - IC - 02/03/2009 - 971 - BAIE-MAHAULT**

##### *38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un feu se déclare vers 2 h sur un stockage de 1 500 m<sup>2</sup> de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dans une usine d'incinération. Les pompiers protègent l'incinérateur et éteignent l'incendie. Sur les 500 t de déchets, 250 sont brûlées. Lors de l'incendie, l'incinérateur était à l'arrêt et aucun employé ne se trouvait sur les lieux.

Les conditions de stockage (non autorisé) des DASRI sur le site avaient fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure le 28/12/07.

Les services de l'inspection des installations classées proposent un arrêté préfectoral imposant les mesures d'urgence suivantes : la mise en sécurité du site, l'évacuation des déchets refroidis issus de l'incinération des DASRI vers des installations autorisées et la réalisation d'une étude de remise en état du site basée sur un diagnostic des sources de pollution.

#### **ARIA 36177 (échelle 1-0-0-0) - IC - 09/05/2009 - 67 - SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

##### *38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Une explosion se produit vers 19h45 dans le four d'un incinérateur d'ordures ménagères suite à une élévation de la température. Les pompiers éteignent l'incendie et la température dans le four passe de 900 à 650 °C ; ils quittent les lieux à 21 h. Un orifice de 0.5 m<sup>2</sup> est visible dans la paroi du four.

#### **ARIA 36506 (échelle 0-1-0-0) - IC - 08/07/2009 - 22 - PLUZUNET**

##### *38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare vers 20 h dans une presse à papier d'une usine d'incinération de déchets non dangereux. Les secours transportent à l'hôpital 2 ouvriers intoxiqués par les fumées et maîtrisent l'incendie en moins d'1 h.

#### **ARIA 36770 (échelle 0-0-0-0) - IC - 15/07/2009 - 13 - FOS-SUR-MER**

##### *38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Une brusque coupure d'électricité lors d'un orage, provoque l'arrêt le ventilateur de la ligne d'incinération d'une usine de traitement des déchets dangereux. Les sécurités s'enclenchent automatiquement : arrêt de l'injection des déchets dans le four, ouverture du clapet de sécurité de la post combustion et arrêt complet de l'unité.

Par contre l'onduleur permettant la commande du variateur du ventilateur de la ligne s'est mis en défaut, rendant le ventilateur hors service et provoquant un important panache de fumées lors de l'ouverture du clapet de sécurité post-combustion.

**ARIA 37425 (échelle 1-0-0-0) - IC / ASP - 27/10/2009 - 19 - SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Dans une usine d'incinération d'ordures ménagères, une cuve de 38 000 l d'ammoniaque s'effondre vers 15h30 à la suite d'une dépression de 220 mbar. Une soupape montée à l'envers sur ce réservoir en service depuis 1 mois est à l'origine de l'accident. La cuve qui contient encore 12 t d'ammoniaque, reste sous surveillance jusqu'à son remplacement sous 2 mois ; l'ammoniaque est utilisé sur ce site dans le traitement des fumées en vue du respect des normes d'émissions en NOX.

**ARIA 37494 (échelle 0-0-0-3) - IC - 15/11/2009 - 66 - CALCE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare sur un stock de 200 t de déchets banals provenant de déchetteries (DIB) dans le hall de réception au niveau du quai de déchargement d'ordures ménagères d'un centre d'incinération de déchets non dangereux. Le feu couvant de déchets génère une épaisse fumée qui se disperse mal en l'absence de vent.

Un employé aperçoit les flammes vers 10 h lorsqu'il pénètre sur l'aire de stockage de 3 000 m<sup>2</sup> et alerte les secours. Les 2 fours en fonctionnement sont arrêtés. Les pompiers, équipés d'ARI, protègent les installations, puis ventilent les bâtiments par ouverture des trappes de désenfumage et destruction de skydômes et éteignent l'incendie vers 21h50 avec 3 lances à débit variable. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin de rétention du site et traitées par une entreprise extérieure pour un montant estimé à 300 000 euros. Les installations sont peu endommagées, mais l'incinérateur est arrêté 6 jours et les déchets dispatchés vers d'autres centres.

Le stockage de déchets banals sur le quai de déchargement est interdit. Selon l'exploitant, le centre a été surchargé par le flux de déchets ce jour là, obligeant leur stockage. L'inspection avait déjà constaté cette non-conformité liée au démarrage d'une nouvelle activité non déclarée au préalable par l'exploitant, ainsi que de fortes émissions de poussières et l'exploitant avait été mis en demeure le 5 novembre 2009 de mettre en conformité les installations.

Les risques liés au stockage de déchets sur le quai n'ont pas été analysés dans l'étude des dangers. Un arrêté de mesures d'urgence interdit l'activité de stockage de Déchets Commerciaux et Industriels Banals (DICB) sur le quai en absence d'autorisation et conditionne le redémarrage du four aux mesures suivantes :

- remise du site dans un état de sécurité et vérification de l'intégrité des moyens de secours,
- évacuation des eaux récupérées dans le bassin de rétention afin de le ramener au niveau permettant une pleine capacité d'utilisation,
- évacuation de tous les déchets restant sur le quai de déchargement.

**ARIA 38180 (échelle 0-0-0-0) - IC - 03/05/2010 - 34 - LUNEL-VIEL**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Le portique de détection radiologique d'un centre de traitement de déchets (UIOM) se déclenche à 15h45 au passage d'un camion. Les premières mesures avec l'appareil présent sur le site indiquent 80 mSv derrière la paroi de la benne. Le véhicule est isolé sur une aire de stationnement et un périmètre de sécurité de 10 m est installé. Une équipe de pompiers spécialisée en radiologie arrive sur les lieux et relève à 17 h une dose de 50µSv sur le côté gauche de la benne à 2 m du sol. Il est décidé de laisser le camion isolé sur le parking jusqu'au lendemain. Celui-ci repassera alors sous le portique de détection. L'inspection des installations classées, les services sanitaires ainsi que les autorités de défense et de protection civiles sont informées.

**ARIA 39784 (échelle 1-0-0-1) - IC / TMDROUTE - 28/05/2010 - ALLEMAGNE - HAMBURG (HAMBURG)**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Dans un centre d'incinération de déchets dangereux, une réaction accidentelle se produit vers 11h45 lors de l'aspiration de déchets décapants liquides/boueux dans un camion pompe par un prestataire, provoquant un dégagement de fumée blanche par l'ouverture de la vanne de sécurité du camion, puis l'éclatement de son disque de rupture. Les 2 intervenants évacuent la zone car la fumée se propage et alertent le chef d'équipe du centre qui prévient les services de secours et demande par haut parleur au personnel d'évacuer le site. Les pompiers, arrivés sur place à 12 h, sécurisent la zone, coupent une ligne de tramway passant à proximité et arrosent la cuve du camion, dont la température est montée à 90 °C, pour la refroidir. Le dégagement de fumée s'arrête mais la température de la cuve remonte dès l'arrêt de l'arrosage. L'exploitant décide de remplir un 2ème camion pompe de chaux hydratée et de vidanger le 1er camion dans ce dernier. La réaction cesse et les déchets sont transportés dans l'entrepôt de boue pour y être traités.

L'opération de pompage était planifiée et un permis de travail avait été établi avec les intervenants du prestataire. L'aspiration des cuves avait débuté à 9 h et le camion avait été rempli une 1ère fois à 11 h, puis les déchets transférés sans incident. Lors de la 2ème aspiration, 3 conteneurs de déchets ont été pompés dont 1 contenant un produit plastifiant (C24H38O4 ou di-éthylhexil-phtalate). Des résidus de couleur ont ensuite été pompés mais l'aspiration est devenue impossible, les déchets ayant durcis à cause de la présence du produit plastifiant. Les installations étaient en

bon état et les dispositions de fonctionnement étaient respectées. La cause de l'accident réside dans une décomposition rapide des déchets concentrés des 2 premiers conteneurs, probablement déclenchée par un point chaud dans la citerne du camion (mélange stable à température ambiante) et provoquant la montée en pression de la citerne. Les pompiers détectent de faibles concentrations d'hydroxylamine. Les dégâts matériels au niveau du camion sont estimés à 10 000 euros.

**ARIA 38364 (échelle 0-0-0-0) - IC - 06/06/2010 - 13 - FOS-SUR-MER**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu embrase vers 13h40 8 t de déchets ménagers dans une fosse de stockage d'un incinérateur d'ordures ménagères (UIOM). Les déchets sont noyés avec les canons à mousse du site appuyés par 3 lances à eau des pompiers. Ils sont ensuite acheminés avec un grappin sur le quai pour parfaire leur extinction. Les pompiers quittent les lieux vers 16h30.

**ARIA 38493 (échelle 0-0-0-0) - IC - 22/06/2010 - 54 - LUDRES**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Dans un centre de traitement des déchets (UIOM), un portique de radio détection se déclenche au passage d'un camion. Les mesures de radioactivité réalisées par les pompiers sont nulles pour le personnel et le conteneur. Le débit de dose au niveau du colis est de 5mSv/h ; celui-ci est isolé. La préfecture et la sûreté nucléaire sont informées.

**ARIA 39003 (échelle 0-1-0-0) - IC / TMDROUTE - 22/09/2010 - 39 - LONS-LE-SAUNIER**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Lors d'une livraison de soude caustique utilisée pour produire de l'eau déminéralisée alimentant la chaudière d'un centre d'incinération de déchets ménagers, le flexible d'alimentation branché sur la citerne du camion se détache brusquement et asperge de produit le chauffeur qui contrôle le dépotage. Celui-ci ne porte pas les équipements de protection individuels préconisés par l'exploitant du centre (combinaison, lunette ou écran facial, chaussures de sécurité). De l'autre côté de la cloison séparatrice du poste de dépotage, l'opérateur qui contrôle le tuyau d'alimentation de la cuve réceptrice du centre aperçoit l'accident, quitte son poste et traîne la victime sous la douche de sécurité proche. Les secours sont alertés et le transfert de soude est arrêté. Le chauffeur, gravement brûlé aux yeux et au visage, est évacué par hélicoptère sur un hôpital spécialisé. L'opérateur du centre qui ressent des picotements aux yeux, est lui aussi hospitalisé. Une centaine de litres de soude déversés au sol sur 100 m<sup>2</sup> sont dilués par les pompiers avec une lance incendie à débit variable, puis récupérés dans un bac de rétention du site. Ces effluents seront utilisés par l'exploitant pour le procédé de déminéralisation de l'eau. A la suite du maire, la police et l'inspection du travail se rendent sur place pour effectuer une enquête.

**ARIA 39287 (échelle 0-1-0-0) - IC - 17/11/2010 - 38 - LA TRONCHE**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Vers 7h30 du matin, un camion de 15 t décharge une benne de 10 t de feuilles mortes quand il est entraîné par le poids de la benne et se retrouve sur le toit dans la fosse à déchets d'une usine d'incinération. Le conducteur reste coincé 40 min dans sa cabine avant que les pompiers ne le dégagent. Sous le choc et légèrement blessé, il est conduit à l'hôpital par les secours. Le camion est sorti de la fosse dans la journée.

**ARIA 39343 (échelle 0-2-0-0) - IC - 23/11/2010 - 13 - ROGNAC**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Dans une usine de traitement et d'incinération de déchets industriels spéciaux (traitement physico-chimique et incinération), une réaction incontrôlée lors de la vidange d'une tuyauterie dans une capacité provoque une émission de vapeur qui brûle gravement 2 employés et en blesse légèrement un autre à 15h40. Le dispositif d'évacuation des blessés comprend 3 ambulances et 2 hélicoptères de la sécurité civile.

**ARIA 39541 (échelle 0-0-0-0) - IC - 03/01/2011 - 03 - BAYET**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare vers 21h30 dans un local de maintenance au sous-sol d'une usine d'incinération d'ordures ménagères. Les 3 employés présents évacuent les lieux avant de donner l'alerte à 21h40. Le local contient des cartouches de graisse, 1 bouteille d'oxygène (O<sub>2</sub>) et 1 bouteille d'acétylène (C<sub>2</sub>H<sub>2</sub>). Les flammes se propagent à la façade et à la toiture. Les 20 véhicules et 50 pompiers intervenant, dont certains sont équipés d'ARI, circonscrivent le sinistre à 23h15 avec 5 lances à eau et l'éteignent à 2h05. Le local de maintenance est brûlé sur 50 m<sup>2</sup>. Les premiers éléments de l'enquête menée par la gendarmerie montrent que le départ de feu serait accidentel.

**ARIA 39725 (échelle 0-0-0-0) - IC - 02/02/2011 - 51 - LA VEUVE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Lors d'une maintenance sur un silo de 50 t de chaux vive dans une usine d'incinération de déchets ménagers, un employé laisse échapper 4 t de chaux par une vanne à 11h25. Le salarié indemne est néanmoins mis en observation à l'hôpital par précaution. Les secours publics sont alertés en raison de l'absence de tenue TMD sur le site. Un employé parvient cependant à fermer la vanne avant l'arrivée des pompiers et stoppe la fuite. Le produit qui s'est déversé reste confiné à l'intérieur du bâtiment d'exploitation de l'incinérateur. Une société spécialisée prend en charge la chaux écoulée. L'intervention s'achève à 12h45. L'incinérateur est mis à l'arrêt jusqu'au lendemain à 1 h ; il n'y a pas eu de dommage matériel sur ce dernier ni sur les équipements de traitement des effluents.

**ARIA 40306 (échelle 1-0-0-0) - IC - 18/05/2011 - 01 - SAINT-VULBAS**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

A 15h40, un opérateur charge des seaux contenant des batteries au lithium usagées dans le monte-charge d'un four rotatif d'une usine d'incinération de déchets dangereux quand un des seaux dégage une forte fumée puis s'enflamme. Il saisit un extincteur à poudre pour arroser le seau mais n'arrive pas à l'éteindre. Il alerte sa hiérarchie qui déclenche le POI à 15h50. L'équipe de secours interne intervient à 15h55 et les services de secours, alertés à 16h, arrivent sur site à 16h30 avec 20 pompiers, 2 fourgons grande puissance et 1 cellule mobile d'intervention chimique (CMIC). Le feu est maîtrisé à 16h55. Un stock de poudre d'extinction spécifique pour le lithium, envoyé depuis Lyon, est répandu sur la zone sinistrée à 18 h. Les pompiers quittent les lieux à 19h30 après nettoyage de la zone et levée du POI. L'exploitant informe l'inspection des installations classées et les riverains vers 16h45.

Le four n'étant pas endommagé, l'exploitant envisage d'y éliminer le reste du stock des batteries au lithium, à un faible débit et sous protection préventive de poudre. D'après l'inspection des installations classées, une réaction entre les piles au lithium et d'autres déchets serait à l'origine de l'incendie. Le chargement de 1,820 t de batteries usagées est arrivé sur le site le matin à 8h20. L'incinération devait avoir lieu à 8h45 mais, le four étant indisponible, le traitement a été reporté à la prise de poste de l'après-midi.

**ARIA 40338 (échelle 0-0-0-0) - IC - 25/05/2011 - 30 - CODOLET**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Le dysfonctionnement des détecteurs incendie de l'unité d'incinération d'une usine d'incinération et de fusion de déchets radioactifs est constaté lors d'un essai périodique. Les employés tentent en vain de réinitialiser le système de détection incendie. L'exploitant interdit les travaux par "point chaud" dans l'unité et met en place des rondes de surveillance toutes les heures. Le système est réparé 3 jours après suite au remplacement de l'unité centrale dont la carte présentait 8 voies défectueuses.

**ARIA 40605 (échelle 0-0-0-2) - IC - 03/07/2011 - 51 - REIMS**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare, vers 21 h, au niveau du hall de réception des déchets ménagers de 3 000 m<sup>2</sup> d'une usine d'incinération d'ordures ménagères. L'incendie qui se développe dans la fosse de déchets de 2 000 m<sup>3</sup> provoque l'effondrement partiel de la structure métallique du bâtiment. A proximité se trouvent l'unité de traitement des fumées abritant 3 000 t d'acide chlorhydrique et une cuve de gaz de 13 m<sup>3</sup>. Protégée par un mur coupe feu, la zone four avec les 2 chaudières n'est pas atteinte.

Les secours, qui interviennent avec 80 hommes, 5 fourgons et 2 échelles, mettent en place un périmètre de sécurité. La densité des fumées nécessite la fermeture de l'autoroute A34. Une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) réalise des mesures de toxicité dans l'air, en périphérie immédiate du site et dans l'axe du vent sur les communes voisines ; aucun risque toxique n'est mis en évidence pour les riverains. Seule une odeur est perceptible. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site de l'établissement, ce qui évite une pollution aquatique. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 5 lances alimentées depuis le canal voisin et 2 lances sur le réseau d'eau.

En raison des odeurs perceptibles au voisinage, la préfecture diffuse un communiqué de presse et met en place un numéro d'information pour la population. Le communiqué précise que 6 mois de travaux seront nécessaires pour la remise en état des installations, que les déchets seront pris en charge par un autre site et qu'aucune mesure de chômage technique n'est envisagée.

Selon des sources syndicales, le sinistre résulterait d'une accumulation de gaz de fermentation dans un tas d'ordure insuffisamment aéré en raison de son volume exagéré (1000 m<sup>3</sup>, 18 m de haut). La direction dément cette hypothèse dans la presse locale en évoquant le système de renouvellement d'air existant dans le bâtiment et l'aération naturelle des tas de déchets lors de leur enlèvement.

**ARIA 40711 (échelle 0-0-0-0) - IC - 11/08/2011 - 66 - CALCE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Le portique de détection radioactive d'une usine d'incinération de déchets ménagers et hospitaliers se déclenche (5 microsieverts), à 11h40, au passage d'un semi-remorque de 20 t. Les services de secours sont alertés et interviennent avec une cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR). Un périmètre de sécurité est mis en place autour du camion et d'éventuels points chauds dans la benne sont recherchés. Vu le niveau de rayonnement, le périmètre de sécurité est levé et une entreprise spécialisée dépose la benne le lendemain pour récupérer la source détectée.

**ARIA 40923 (échelle 0-0-0-0) - IC - 07/09/2011 - 01 - BELLEGARDE-SUR-VALSERINE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare, vers 17h30, dans le broyeur d'une usine d'incinération lors du broyage de 10 m<sup>3</sup> de déchets ménagers encombrants provenant d'une déchetterie locale. Les pompiers, alertés à 17h35 par un opérateur, arrivent sur place à 17h55 et maîtrisent rapidement le sinistre au niveau des rotors avec 2 lances mais les flammes dans la trémie restent actives car le foyer est couvant. L'humidité due aux eaux d'extinction met le système broyeur en défaut et l'acquittement de celui-ci n'est pas possible puisque les commandes au sous-sol sont devenues inaccessible en raison des fumées qui l'ont envahi. Faute d'acquittement, le grappin ne peut pas être utilisé pour retirer les déchets présents dans la trémie et atteindre le foyer. Entre 19h30 et 21 h, une pelle mécanique d'une entreprise extérieure permet de les retirer et de les stocker dans une benne. Les pompiers éteignent alors l'incendie avec 2 lances. Les pompes de relevage du site ayant été endommagées au sous-sol, les pompiers procèdent au pompage des 50 m<sup>3</sup> d'eau d'extinction utilisés et retenus au sous-sol avec une moto-pompe mobile. Ces eaux sont ensuite stockées dans le bassin de rétention du site d'une capacité de 480 m<sup>3</sup>. Elles seront envoyées progressivement les jours suivants à la station d'épuration de la ville. Le fonctionnement du site n'est pas impacté, le broyeur n'est pas endommagé et aucun des 40 employés du site n'est en chômage technique.

**ARIA 40936 (échelle 1-2-0-0) - IC - 12/09/2011 - 30 - CODOLET**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Une explosion suivie d'un feu se produit vers 12 h dans un four à induction d'un centre de traitement de déchets faiblement ou très faiblement radioactifs. Un salarié est tué et 4 autres sont blessés dont un gravement brûlé ; aucun d'eux n'est contaminé. L'installation, classée INB et autorisée par décret en 1996, a été mise en service en 1999 et comporte 2 unités indépendantes, l'une de fusion pour les déchets métalliques (vannes, pompes, tuyaux, outils...), l'autre d'incinération pour les déchets combustibles.

Le plan d'urgence interne de l'établissement est déclenché. L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) active son centre d'urgence à Paris. Les pompiers éteignent l'incendie à 12h55. La sirène d'alerte du site ayant été entendue par la population, les services préfectoraux sont fortement sollicités ; le maire d'une commune voisine confinera des élèves durant une quinzaine de minutes. Les mesures de la radioactivité dans l'environnement effectuées par l'exploitant, les personnels spécialisés des pompiers et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (l'IRSN, appui technique de l'ASN) confirment l'absence de conséquences radiologiques pour la population et l'environnement ; aucune action de protection n'est nécessaire. La CRIIRAD (commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) indique sur son site internet qu'aucune contamination n'a été détectée par leurs 6 balises dans la vallée du Rhône. La préfecture et l'ASN diffusent plusieurs communiqués de presse pour cet événement fortement médiatisé. La mission des secours publics s'achève en début de soirée.

Le local abritant le four est endommagé mais le bâtiment de l'unité de fusion à l'intérieur duquel se trouve ce local n'est pas affecté. L'ASN classe l'accident au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité). L'ASN soumet également à autorisation préalable le redémarrage des fours de fusion et d'incinération, qui avaient été arrêtés après l'accident. Le four de fusion contenait au moment de l'accident une charge de 4 t de métal pour une activité de l'ordre de 30 MBq et non de 63 kBq comme indiqué initialement par l'exploitant à la suite, selon ce dernier, d'un calcul erroné fait dans l'urgence au moment de l'accident et non-vérifié avant sa diffusion.

Une enquête judiciaire ainsi que des enquêtes de l'ASN et de l'inspection du travail sont effectuées pour déterminer les causes et circonstances de l'accident. Selon certains journaux, le four de fusion avait connu des pannes diverses la semaine précédant l'accident et avait été remis en marche le matin même avec ses 4 t de métal partiellement fondues ; l'explosion serait survenue alors qu'un fondeur qui avait fait "une entrée casemate" brisait la croûte en surface du bain en fusion. Un hebdomadaire évoque également un rallumage du four dans des conditions inhabituelles et l'absence de personnel d'encadrement lors de l'intervention du salarié.

**ARIA 40994 (échelle 0-0-0-2) - IC - 26/09/2011 - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare à 19h30 dans le local du transformateur électrique (TGBT) d'une usine d'incinération de déchets ménagers. Les employés éteignent les flammes pendant que les services de secours et de l'électricité sont alertés, les fours d'incinération sont mis à l'arrêt. Le site est privé d'électricité et sera à l'arrêt pour 1 mois du fait des dommages matériels (500 kEuros, y compris perte de production). L'exploitant publie un communiqué de presse et informe l'inspection des installations classées le lendemain matin. Les déchets ménagers habituellement traités sur place (200 t/jour) et ceux en cours de traitement présents dans la fosse (400 t) sont envoyés dans d'autres usines d'incinération de la région. L'exploitant met un place un groupe électrogène pour alimenter le grappin de la fosse de réception et le système hydraulique du poussoir des fours. Il évacue tous les bacs de déchets contenant des déchets dangereux.

**ARIA 41038 (échelle 1-0-0-0) - IC - 02/10/2011 - 94 - IVRY-SUR-SEINE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Le circuit électrique alimentant le système informatique de contrôle et de commande (SNCC) d'un four d'incinération tombe en panne dans un centre d'incinération d'ordures ménagères à 11h30. Une détonation se produit et les soupapes de sécurité s'ouvrent, relâchant un important panache de vapeur d'eau et de fumées noires au dessus du site en milieu fortement urbanisé. Le sifflement strident de la vapeur relâchée est entendu par de nombreux riverains. Plus de 20 pompiers et 8 engins arrivent sur le site mais n'ont pas à intervenir, le personnel de permanence ayant maîtrisé l'incident. Il n'y a pas de blessés. Le maire et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place.

**ARIA 41131 (échelle 0-1-0-0) - IC - 19/10/2011 - 59 - DOUCHY-LES-MINES**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un sous traitant participant à la réfection annuelle des parois des 2 fours d'un incinérateur d'ordures ménagères (UIOM) reçoit sur le corps un bloc de béton de 70 kg provenant de la paroi de la cheminée. Conscient, il se retrouve coincé entre les parois du four et l'échafaudage, à 6 m du sol et 15 m du sommet. L'exploitant arrête l'unité. Une équipe de pompiers spécialisés dans les interventions en milieu périlleux (GRIMP) lui administre une perfusion puis l'évacue par le haut à 17h15. La victime souffre d'un traumatisme crânien et de lésions aux vertèbres cervicales, ses jours ne sont pas en danger. L'inspection du travail et la police effectuent une enquête.

**ARIA 41157 (échelle 0-1-0-0) - IC - 25/10/2011 - 13 - FOS-SUR-MER**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare vers 8h40 dans un trommel (cylindre de 20 m de long permettant le tri des déchets selon leur taille) dans un centre d'incinération de déchets ménagers (UIOM). Les alarmes se déclenchent et les employés actionnent l'arrêt d'urgence de la ligne de tri primaire. Ils interviennent avec des extincteurs ainsi que des lances RIA et actionnent un rideau d'eau en début du trommel pour contenir les flammes. Les pompiers, sur place 20 min plus tard, transportent à l'hôpital un employé intoxiqué par les fumées et protègent les autres bâtiments à l'aide de lances sur échelle. Le sinistre est maîtrisé en fin de matinée.

Le trommel contenait 40 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères ; l'incendie pourrait être dû à la présence d'un déchet non conforme comme une fusée de détresse ou un déchet pyrotechnique. L'exploitant signale qu'il ne peut contrôler le contenu de toute les bennes apportées sur le site. Un incendie de déchets ménagers en fosse de stockage s'était déjà produit l'année précédente (ARIA 38364).

**ARIA 41585 (échelle 0-0-0-0) - IC - 06/01/2012 - 87 - LIMOGES**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un fort dégagement de fumée se produit au-dessus de la cheminée d'un four d'une usine d'incinération d'ordures ménagères. Les services de secours interviennent avec une douzaine d'hommes et un véhicule d'intervention risques technologiques (VIRT). Après reconnaissance, ils constatent qu'une canalisation d'eau de refroidissement s'est rompue à proximité d'un des 3 fours du site et provoque l'écoulement d'eau à l'intérieur du four. Cet écoulement entraîne un important dégagement de vapeur d'eau (25 m au-dessus de la cheminée) et des risques d'explosion du four. La chaîne d'incinération est arrêtée mais les 2 autres sont laissées en exploitation. Une recherche par caméra thermique en partie haute du four confirme l'absence de foyer d'incendie, l'exploitant coupe alors la conduite d'eau. L'intervention s'achève à 13h40. La police et le service du gaz se sont rendus sur les lieux.

**ARIA 42005 (échelle 0-0-0-0) - IC - 06/03/2012 - 27 - GUICHAINVILLE**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Des balles de coton à éliminer après un incendie dans une entreprise (ARIA 41881) arrivent à 15 h dans un centre d'incinération et sont placées dans la fosse accueillant le refus de crible du broyage de déchets verts. A 16h30, les



employés remarquent une fumée, arrêtent l'apport de déchets verts dans la fosse et l'arrosent avec des lance-canon et des RIA. Le lendemain, 4 nouvelles bennes de coton provenant du même établissement incendié arrivent sur site et sont mélangées aux ordures ménagères dans la fosse de l'incinérateur. Utilisant les moyens d'extinction fixes du centre, les employés maîtrisent plusieurs départs de feu à 12h20, 13h40, 20h30, 21 h et le surlendemain à 3h30. Un départ de feu plus important à 5 h le surlendemain entraîne l'intervention des pompiers publics de 5h40 à 15h40 avec 3 lances à eau alimentées par la réserve et le bassin incendie du site ; 32,5 t de coton et 600 t de déchets ménagers impliqués dans l'incendie sont placés dans la trémie et incinérés au fur et à mesure de l'extinction. Durant toute l'intervention, l'exploitant réoriente le stockage des ordures ménagères vers l'unité de mise en balle, tout en refusant les Déchets Industriels Banals (DIB). Les eaux d'extinction sont recueillies dans des bassins, aucun dépassement significatif des limites d'émissions de polluants atmosphériques en sortie des 2 lignes d'incinération ne sera relevé. Il semblerait que les bordereaux remis au transporteur des balles et indiquant "coton brûlé" n'aient pas été remis à l'exploitant de l'incinérateur. De plus, celui-ci indique que les balles de coton avaient bien été ouvertes mais ne présentaient pas de trace d'arrosage. L'expéditeur affirme que celles-ci ont bien été arrosées avant expédition. Un incident similaire se produira dans un site de traitement de déchets à Mercey (27) également destinataire de balles de coton incendiées provenant du même expéditeur.

#### **ARIA 43406 (échelle 1-1-0-0) - IC / TMDROUTE - 19/11/2012 - 77 - VAUX-LE-PENIL**

##### *38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un chauffeur livre de l'acide chlorhydrique à 25 % (HCl) dans une usine d'incinération de déchets ménagers vers 8 h. Le camion transporte 3 GRV de 1 000 l d'acide et 1 GRV d'hypochlorite de sodium à 10 % (NaClO) dans un même compartiment. Après avoir connecté le flexible de dépotage à la cuve d'acide de l'usine, il branche par erreur l'autre extrémité au GRV d'hypochlorite de sodium destiné à un autre client et lance le transfert. Alors que 200 l ont été transférés, l'agent du site chargé de la réception remarque vers 8h15 un dégagement de chlore (Cl<sub>2</sub>) depuis la cuve alors qu'il contrôle son niveau de remplissage. Il interrompt l'opération et donne l'alerte. Malgré ses EPI (masque à cartouche), le chauffeur est incommodé mais réussit à s'éloigner à pied de la zone de dépotage. Alertés par le responsable d'exploitation, les pompiers et la police municipale se rendent sur place. Un périmètre de sécurité est établi dans la zone de dépotage. Il est décidé de laisser la réaction se terminer d'elle-même car il n'y a pas de mécanisme d'agitation en service susceptible de l'aggraver. Le chauffeur reste en observation à l'hôpital et reçoit un arrêt de travail d'une semaine. Les 1 500 l de HCl du site sont souillés et sont évacués pour destruction, la cuve est rincée. Les résines échangeuses d'ions utilisées pour préparer l'eau déminéralisée du site sont inutilisables. L'exploitant utilise une unité mobile de déminéralisation (camion) le temps de remplacer les résines. Il s'avère que les GRV de HCl et de NaClO sont identiques et qu'ils disposent des mêmes raccords de dépotage. De plus, le masque du chauffeur était inefficace, la cartouche étant utilisée depuis plusieurs jours. Le fournisseur met en place une procédure de check-list avant tout dépotage chez un client et communique en interne sur cet accident.

#### **ARIA 43546 (échelle 0-0-0-0) - IC - 12/03/2013 - 67 - STRASBOURG**

##### *38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Les opérateurs en salle de contrôle d'une usine d'incinération (UIOM) observent un dégagement de fumées vers 7h30 au niveau de la fosse à déchets suite au déclenchement du dispositif d'évacuation du personnel. La situation revient à la normale sans intervention et les agents reprennent leur poste jusqu'au déclenchement d'une nouvelle alarme 1 h plus tard. Un feu couvant est détecté dans la fosse contenant 3 000 t de déchets ménagers et les moyens internes sont actionnés (canon et lance incendie). L'incendie émet une importante fumée et les pompiers sont appelés en renfort à 8h35. Une soixantaine de pompiers intervient et éteint l'incendie avec 2 lances à eau supplémentaires alimentées par 2 fourgons. Le four d'incinération n'est pas arrêté ; les eaux incendie sont récupérées dans la fosse à déchets de grande profondeur, ce qui augmentera la durée d'incinération des déchets. L'intervention s'achève à 17h15, les employés poursuivant seuls le déblaiement de la fosse. La commune, propriétaire de l'usine, envoie un communiqué de presse le soir même.

#### **ARIA 44245 (échelle 1-0-1-0) - IC - 11/05/2013 - 64 - LESCAR**

##### *38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Dans une usine d'incinération de déchets, un big-bag contenant des REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) se perce vers 16 h lors de son déplacement et se déverse au sol. L'opérateur ramasse le produit avec une pelle et un balai, conformément aux instructions, et le place dans le godet d'un chariot télescopique. Sous stress, l'opérateur oublie la procédure et va déverser les REFIOM sur un stock de mâchefers. Puis, alors qu'il recule, la roue arrière droite du chariot glisse dans le fossé, provoquant le retournement de l'engin. L'opérateur, indemne, alerte sa hiérarchie.

Le 14/05, 2 grues relèvent le chariot télescopique. Le tas de mâchefer en contact avec les REFIOM est récupéré et stocké dans une benne étanche avant évacuation vers une installation autorisée (ISDD). Une société spécialisée pompe les eaux du fossé polluées par le déversement d'hydrocarbures du réservoir du chariot. Les terres souillées par ces mêmes hydrocarbures sont récupérées et stockées avant évacuation vers une installation autorisée.

**ARIA 43897 (échelle 1-0-0-0) - IC / ASP - 12/06/2013 - 30 - NIMES**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Deux bouteilles de propane de 35 kg (cylindres) mêlées aux déchets encombrants explosent à 11h53 dans le broyeur d'un centre d'incinération de déchets, soufflant une partie du bardage du bâtiment et provoquant un départ de feu dans la fosse contenant 2 200 t de déchets. Le broyeur est mis à l'arrêt et les ponts roulants de la fosse se mettent en position de repli. Les moyens fixes d'extinction sont mis en oeuvre (sprinklage du broyeur, canon de fosse et RIA à eau additivée). Les pompiers arrivent 20 minutes plus tard et déploient d'importants moyens en renfort sur l'incendie en partie circonscrit. L'incendie, qui génère une fumée noire visible de l'extérieur par le bardage éventré, est éteint vers 13 h. L'inspection des installations classées est informée ; l'incinérateur n'est ni arrêté ni endommagé et l'exploitation reprendra normalement. Les eaux d'extinction ont été absorbées par les déchets dans la fosse.

L'exploitant sécurise les éléments de façade et de toiture en équilibre ou pouvant tomber, effectue une expertise du broyeur avant sa remise en exploitation, remplace les 2 portails métalliques de la presse déformés par le souffle de l'explosion, reconfigure les détecteurs de fumée endommagés au niveau de la fosse, et répare le bardage abritant les installations.

Le lot d'encombrants récoltés à l'origine du sinistre provenait d'une collecte directement auprès de particuliers. L'exploitant rappelle à l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat la typologie de déchets non acceptés sur le site. Il met en place une consigne pour contrôler visuellement les déchets vidés en fosse, ainsi que les encombrants envoyés au broyage.

Par ailleurs, pour limiter le risque de conséquences humaines, l'exploitant interdit la présence d'opérateurs dans une zone balisée autour du broyeur lorsque celui-ci est en fonctionnement (signalé par un feu à éclat) ; il déporte les commandes locales du broyeur en salle de quart pour permettre un débouillage mécanique à distance. Enfin, il modifie le broyeur pour limiter les phénomènes de « bourrage » nécessitant une intervention manuelle.

Le canon de fosse a prouvé son efficacité en permettant une attaque rapide du feu ; l'exploitant renforce sa défense incendie avec un 2ème canon (angle d'attaque supplémentaire) asservi au « scanner de fosse » (détection d'élévation de température).

**ARIA 44192 (échelle 0-0-0-0) - IC - 11/08/2013 - 13 - FOS-SUR-MER**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Dans un centre d'incinération de déchets ménagers, un départ de feu se produit à 2 h : au moment où le grappin saisit des déchets pour alimenter le four, le contenu s'enflamme. L'opérateur décharge rapidement les déchets enflammés dans le four, mais quelques déchets incandescents retombent dans la fosse, générant plusieurs départs de feu en surface de cette dernière.

Le système de déluge du site et 2 canon à eau fixes sont activés, les pompiers arrivés à 2h20 ajoutent 2 lances. Les 2 lignes de l'unité de valorisation énergétique sont suspendues. Les différents foyers sont éteints vers 8 h et l'intervention s'achève à 12h30.

Compte-tenu de l'inflammation spontanée des déchets lors de leur saisie, l'exploitant suppose la présence d'un déchet pyrotechnique ou d'aérosol inflammable parmi les déchets ménagers. Il adresse un courrier à la communauté de communes pour rappeler l'interdiction d'envoyer de tels déchets.

**ARIA 44457 (échelle 0-0-0-0) - IC - 03/10/2013 - 45 - GIEN**

*38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu se déclare vers 16h15 sur le moteur de réarmement d'un disjoncteur dans le local TGBT de la ligne n°2 d'une usine d'incinération. Une alarme se déclenche et les 2 lignes sont arrêtées. Des employés éteignent l'incendie avec 1 extincteur à CO2. Les pompiers ventilent les locaux et examinent les employés intervenus. Le disjoncteur est débouché et déconnecté du jeu de barres après contrôle visuel des armoires adjacentes. Les jeux de barres sont remis en tension et la ligne n°1 est remise en service à 19h 30.